

LA MÈRE ANGÉLIQUE ARNAULD
A TRAVERS SES ÉCRITS

par Perle BUGNION-SECRETAN

Avant d'attaquer mon sujet, je me permets une anecdote et une remarque.

L'anecdote : Il y a cent cinquante ans, presque jour pour jour, Sainte-Beuve arrivait à Lausanne. Il préparait son cours sur Port-Royal si soigneusement qu'on en a édité les notes. Mais celles des trois premières leçons étaient perdues. A l'occasion d'un colloque organisé à Lausanne pour marquer le centenaire du cours (*Hommage à Sainte-Beuve*, Université de Lausanne, 1938, p. 61 sq.), est sorti de l'ombre un cahier d'écolier où une auditrice de dix-sept ans avait recopié ses notes, et l'on découvrait comment Sainte-Beuve avait abordé son sujet. L'étudiante s'appelait Charlotte Secretan, c'était mon arrière-grand-mère. Cela pour dire que je suis issue de ce milieu protestant, bourgeois, jaloux de sa liberté de conscience, qui composait l'auditoire de Sainte-Beuve. Pardonnez-moi donc si je ne parle pas d'Angélique Arnauld dans les termes que vous auriez utilisés.

La remarque : Je me suis presque uniquement servie des écrits d'Angélique : la *Relation sur Port-Royal* et les *Lettres* publiées (Utrecht, 3 vol., 1742-1744). Je voulais éviter de me laisser prendre par la « légende » ou par le « mythe » Angélique Arnauld, au sens où ces deux termes ont été définis par M. Sellier et Mme Weaver lors de précédents colloques.

Je vais cependant commencer par une confidence de la Mère Angélique rapportée par son neveu Antoine Le Maître (Cognet, *La Réforme de Port-Royal*, éd. Sulliver, 1950, p. 5) :

« *Ma mère ne m'aimait point...* » Il semble qu'elle ait préféré ses fils. Ce fut l'envoi au couvent lorsqu'Angélique eut six ans, les manœuvres peu honnêtes du père pour obtenir les bulles ; puis la prise de possession de Port-Royal en juillet 1602 : elle a à peine onze ans. Elle est révoltée.

Elle raconte avoir entendu un bernardin prêcher sur la béatitude : « Heureux ceux qui souffrent persécution pour la justice de Dieu ». Et aussi, ajoute-t-elle, « qu'une bonne fille qui me servait me dit : ' Si vous vouliez, Madame, vous seriez de ces bienheureux qui souffrent persécution pour la justice... ' Cette parole me pénétra le cœur. » (*Relation écrite par la Mère Angélique Arnauld sur Port-Royal*, éd. Cognet, Grasset, 1949, p. 47-48).

Elle se sentait victime de l'injustice de sa famille, étant presque encore une adolescente avec les exigences de cet âge. Il n'est pas surprenant que sa prise de conscience se soit faite autour de l'idée de justice de Dieu. Elle décide de se retirer du monde, d'assumer sa charge, de ramener Port-Royal à la stricte observance de la règle de Cîteaux.

Elle fait partager sa résolution à ses religieuses, obtient pour commencer la mise en commun des biens, puis réintroduit la clôture. Et c'est la journée du guichet, le 25 septembre 1609. Face à son père, image de l'autorité, elle affirme les droits de la conscience et sa volonté de les défendre jusqu'au bout. Elle le signifie par un évanouissement qui est une mort symbolique.

Cette journée marque le début de la réforme de Port-Royal et d'autres monastères de l'Ordre. Ce même jour naît l'esprit de résistance qui caractérisera Port-Royal et orientera sa destinée. Au fur et à mesure que se confirment la solidité de la réforme et l'autorité de la Mère Angélique, Port-Royal apparaît toujours plus comme un défi et bientôt un obstacle à l'absolutisme de la monarchie, comme il le sera à l'absolutisme théologique. Ainsi, sur le plan *politique* : l'affirmation des droits de la conscience dans la recherche de la vérité s'oppose à l'emprise de l'autorité civile sur ces droits ; sur le plan *social* : l'élection de l'abbesse qu'introduit Angélique est une brèche dans le droit du roi de désigner les titulaires et de distribuer les bénéfices de quelque mille abbayes ; sur le plan *culturel* : face à l'exubérance baroque et au luxe ostentatoire

de lepoque, Port-Royal choisit la simplicité, et même la pauvreté dans l'habit et dans la décoration des églises, et au chœur le plain-chant plutôt que la polyphonie ; sur le plan *religieux* : au lieu d'une religion « aisée », Angélique revient à la stricte observance de l'heure des offices nocturnes, elle ajoute l'adoration perpétuelle du Saint-Sacrement, elle accepte des filles sans dot mais refuse celles qui n'ont pas la vocation. Tout ce que Saint-Cyran qualifia plus tard de « sainte hardiesse » (*Relations sur la vie de la Rév. Mère Angélique*, 1737, p. 179).

Ainsi, de communauté humaine, Port-Royal redevient par la volonté d'Angélique une maison de Dieu, à l'écart du monde, où tout doit être œuvre de la grâce.

Ecrivant sa *Relation* en 1654-1655, la Mère Angélique ne consacre que quelques lignes à la journée du guichet. Vingt ans plus tard, Angélique de Saint-Jean amplifie le récit, y introduit le mot « résistance », fait de la journée un acte exemplaire : il doit encourager les religieuses, et peut-être l'encourager elle-même, à refuser la signature. Racine, qui veut réhabiliter Port-Royal sans se compromettre aux yeux de Madame de Maintenon et du Roi, ne dit pas un mot de cette journée. Sainte-Beuve lui consacre des pages brillantes, la comparant à la journée des dupes et à *Esther* ou *Polyeucte*, la qualifiant de « combat de la nature et de la grâce » (Pléiade, I, p. 177). Saint-Simon clôt le chapitre sur Port-Royal par cette image : « On procéda à raser la maison, l'église et tous les bâtiments, comme on fait la maison des assassins des rois. » (Pléiade, éd. Truc, III, p. 331). Saint-Simon a bien senti tout ce que Port-Royal recéléait de subversif. Les autorités de l'Eglise et le Roi pouvaient d'autant moins le pardonner que Port-Royal était un couvent de femmes. L'arrêt du Conseil du 22 janvier 1710 apparaît bien comme leur revanche, à cent ans de distance, sur la journée du guichet.

On ne refait pas le passé, mais on peut rêver, et c'est ce que fait Sainte-Beuve. On peut se dire que sans la journée du guichet, la réforme aurait avorté, il n'y aurait eu ni les Solitaires, ni les petites écoles, ni ces travaux de bénédictins issus de Port-Royal, ni les *Provinciales* et les *Pensées*, ou du moins cela aurait-il été différent. Or, la journée du guichet, c'est l'affaire d'Angélique, d'elle seule, jeune fille de dix-sept ans et neuf

mois — elle a tenu à préciser son âge — obéissant à sa conscience. Mais elle déplorera toujours de « n'être pas entrée dans sa charge par une véritable et sainte vocation. » (Lettre 641, 28-IV-1654, II, p. 483).

C'est dix ans après la journée du guichet quelle rencontrera François de Sales, qui l'introduira à l'augustinisme, quinze ans après que Saint-Cyran entrera en scène, vingt-cinq ans après que *YAugustinus* sera publié. Port-Royal sera alors depuis longtemps le Port-Royal de la Mère Angélique, et il le restera.

La Mère Angélique a interrompu sa *Relation*, écrite sur commande et sans plaisir, à l'arrestation de Saint-Cyran en 1638. Mais on peut la suivre dans ses lettres, nombreuses dès ce moment. « Je me parle autant qu'à vous », admet-elle un jour (L. 925, 20-11-1657, III, 356).

En 1638, elle a quarante-sept ans. Elle est dans la plénitude de sa force, elle a autour d'elle sa famille, les Solitaires, les pensionnaires, des religieuses à surpeupler ses deux maisons. Elle écrira un peu plus tard à une autre abbesse :

« Votre affaire ne regarde pas seulement votre personne, mais toute votre maison, qui est à Dieu, que vous êtes obligée d'aimer comme vous-même, et de laquelle vous devez rendre compte à Dieu comme de votre propre âme puisque vous en êtes chargée. » (L. 490, X-1652, II, 205).

Elle s'identifie avec une rigueur sans faille à sa fonction. C'est toujours l'abbesse qui écrit, et cela donne à ses lettres quelque chose de répétitif si on les lit dans l'ordre chronologique, comme elles sont présentées. Mais derrière l'abbesse, il y a la femme, et on la découvre si on groupe ses lettres selon les destinataires. Les nuances alors apparaissent. La diversité des éclairages rend à Angélique sa dimension humaine.

Prenons en exemple ses deux frères : Robert (quarante-sept lettres) et Antoine (vingt-neuf). *Robert* est son aîné, il est bien en cour, elle lui demande occasionnellement son aide, il lui fait connaître Saint-Cyran ; ils se liguent pour tenter la conversion de la princesse de Guéménée, lui parce que, comme le dit Mme de Sévigné, « il avait plus envie de sauver une âme qui était dans un beau corps qu'une autre » (Pléiade, Duchêne,

II, p. 373), Angélique, parce quelle aimerait « voir une personne de cette condition triompher du monde » (L. 95, II-X-1639, I, 167) et si possible que Port-Royal et Saint-Cyran fussent les instruments de cette conversion. Quand Robert Arnauld d'Andilly tombe en disgrâce, elle le félicite et se réjouit qu'il fasse une première retraite à Port-Royal :

« Ma joie est proportionnée à la tendresse naturelle que j'ai eue toute ma vie pour vous et à l'amour que Dieu m'a donné, depuis que je le connais, pour votre salut et qui est aussi grand que pour le mien. » (L. 162, XI-1644, I, 272).

Antoine est son cadet de vingt ans ; elle l'aime d'une tendresse maternelle et l'appelle volontiers « mon pauvre petit frère ». Au temps de l'exil, elle s'inquiète de ses cachettes ou de le savoir seul « avec M. Paschal ; ce n'est bon que pour le spirituel » (L. 804, 3-1-1656, III, 147).

Mais tout prêtre et docteur qu'il soit, elle l'exhorte à lire le Nouveau Testament « car je crains toujours que vous ne sachiez pas assez l'Écriture » (L. 157, 19-VI-1644, I, 264).

« Je surmonte mon inclination de tendresse pour vous en vous disant tout ce que je crains qui vous pourrait nuire » (L. 157, 19-VI-1644, I, 264)., lui écrit-elle avant de lui prêcher la patience et l'humilité : « Vous servirez mieux la sainte vérité par les souffrances que par les écrits » (L. 784, 8-XII-1655, III, 108).

Une intime affection la lie à son neveu *Antoine Le Maître*, à qui elle reproche parfois la tendresse qu'il a pour elle. La plupart de la soixantaine de lettres adressées à ce neveu datent de 1652. C'est la Fronde. Elle est à Paris, où sont réfugiées de nombreuses religieuses des couvents d'alentour. Celles-ci s'étonnent que la vie à Port-Royal soit très différente des bruits que les calomniateurs répandent. « Mais, écrit la Mère, il n'en faut pas parler ou très peu ; moins nous en parlerons, plus ce sera utile à la vérité... Le vent de la vanité éteint les lampes aussi bien que le manque d'huile. » (L. 435, 23-V-1652, II, 118).

Antoine Le Maître est aux Champs. Angélique lui fait des recommandations sur la défense des bâtiments, la construction et le baptême des tours, les actes de charité qu'il faut accomplir malgré la pauvreté où la guerre a réduit Port-Royal. La

guerre est marque de la colère de Dieu : « Je ne sais quand nous en verrons la fin, puisque nous ne nous convertissons pas. » (L. 442, 9-VI-1652, II, 126).

Les dernières lettres à Antoine Le Maître précèdent de peu la mort de celui-ci. Le temps des persécutions a succédé au temps de la guerre. Angélique prêche la patience, l'acceptation des souffrances comme une pénitence, l'obéissance dans l'humilité :

« Je ne doute nullement que ce que vous avez envoyé ne soit très beau, mais c'est à savoir si le silence en ce temps ne serait pas encore plus beau et plus agréable à Dieu... Jamais nos sœurs ne furent si solitaires, si silencieuses et dévotes qu'elles le sont par la grâce de Dieu. » (L. 837, 2.IV.1656, III, 203)

Parmi les autres et nombreux correspondants *proches* d'Angélique par le cœur, mentionnons sa mère, ses sœurs, M. Hamon avec qui elle partage les soins aux malades, Mme d'Aumont qui fut une véritable amie, ce que ne fut peut-être pas Mme de Sablé. Et puis, tout à la fin de sa vie, une brève idylle avec le chevalier Renaud de Sévigné. Il s'est fait construire un pavillon à l'ombre de Port-Royal, mais il a de la peine à accepter la sévère direction de M. Singlin. Angélique le rassure : l'apparente froideur de M. Singlin vient d'une « extrême charité » et de la « crainte de son insuffisance ». (L. 1011, 13-XI-1660, III. 495). Elle remercie Sévigné d'un cadeau : « Votre or sera pour les pauvres » (*ibid.*) Sévigné peut alors lui offrir une lampe. Réponse :

« J'en ai une de 10 sols de laquelle je me sers depuis vingt ans avec de l'huile à brûler qui n'est pas de noix pure, mais est mêlée de moindre, dont je ne reçois depuis tant de temps aucune incommodité, non plus que toutes nos sœurs qui n'en ont pas d'autre. » (L. 1020, 27.1.1661, III, 511).

Il ne désarme pas et envoie de meilleure huile. Elle l'avertit que son huile alimentera la lampe devant le Saint-Sacrement (L. 1021, 2.11.1661, III, 513). Sa huitième et dernière lettre à Sévigné est aussi l'une de ses toutes dernières :

« La douleur est ici, mais dans la paix et la soumission de cœur à la divine volonté... Le meilleur de la persécu-

tion est l'humiliation, et l'humilité se conserve dans le silence.» (L. 1038, 16.V.1661, III, 535/6).

Elargissons le cercle des correspondants.

La patience et le sens de l'humour ne sont pas les qualités dominantes d'Angélique. Elle ne sait pas ou ne veut pas rire des farces des *pensionnaires*. Elle les tance vertement si elles se distraient pendant les offices ou ne sont pas gentilles avec les sœurs qui s'occupent d'elles et de leurs « petites âmes ». Elle ne voit dans ces enfants que de futures religieuses, et sa pédagogie est limitée. A un moment où son frère Antoine est responsable des pensionnaires, elle lui recommande de leur appliquer la règle du silence :

« Les petites filles seraient aussi sages que les petits garçons qui étudient si on les tenait aussi assujéties. L'ouvrage (à l'aiguille !) doit être pour les filles ce que l'étude est aux garçons. » (L. 506, XII.1652, II, 235).

Les *religieuses* sont les servantes de Dieu, et l'abbesse est leur servante. (L. 636, 2.IV.1654, II, 475) :

« Il les faut réjouir quand on peut, et quelquefois les corriger, contrister, enseigner... C'est un petit troupeau que Dieu vous donne à conduire, écrit-elle à l'abbesse de Gif, ce n'est pas à vous à en considérer les conditions, mais à le recevoir humblement tel qu'il est, l'aimant parce qu'il est à lui, le servant parce qu'il le commande, et lui demandant tout ce qui est nécessaire pour le bien faire. » (L. 643, 2.V.1654, II, 488/9).

Nombreuses sont les religieuses de Port-Royal ou d'autres couvents qui s'adressent à elle. Elle essaie de répondre à toutes les demandes et de recevoir qui le souhaite :

« C'était bien mon intention, ma chère Sœur, de parler à celles qui le désiraient, mais je n'ai point eu le temps pour elles ni pour moi ; et j'eusse bien cru l'avoir pour moi si je l'eusse eu pour elles. » (L. 908, XII.1656, III, 326).

Mais à une religieuse infirme elle envoie dix pages sur le bon usage des souffrances, ou écrit deux lettres à une sœur converse pour la convaincre de la valeur de son travail. On pourrait multiplier les exemples, car il y a une centaine de ces lettres à des religieuses, novices ou pensionnaires. Dans plu-

sieurs cas on peut regrouper les lettres à la même destinataire et suivre la Mère Angélique dans son travail de cure d'âme. Elle s'efforce de se mettre au niveau de sa correspondante :

« Si vous avez un cœur de fille pour nous, j'en ai aussi un de mère pour vous, quoique je me sente très indigne de l'être pour personne... Je prie Dieu par sa miséricorde de suppléer à mon incapacité et à mon indignité... Je vous supplie de bien prier Dieu, ma chère Sœur, qu'il me fasse la grâce de faire ce que je vous dis. » (L. 286, 15.11.1650, I, 455/6).

D'après les renseignements qu'on peut glaner dans les lettres, la Mère Angélique doit avoir été en relations avec pas moins d'une dizaine de *monastères*. Elle a considéré comme l'une de ses tâches de partager son expérience avec les consœurs qui s'adressaient à elle. Cela a été le cas de la Supérieure et du confesseur des Annonciades de Boulogne, par exemple (quatre-vingt trois lettres) ou des deux abbesses successives de Gif (une cinquantaine). Elle est d'ailleurs passée une fois à Gif pour faire la connaissance de la nouvelle abbesse et lui a trouvé « l'air assez franche quoique normande. » (L. 727, 23.VII.1654, III, 34).

Quelques-unes de ces lettres de direction à d'autres abbes- ses sont très longues, comme celles où elle examine article par article un projet de constitutions. Il n'est pas possible ici d'entrer dans les détails. Disons seulement qu'il y a deux points sur lesquels la Mère Angélique revient fermement : ne pas accepter les filles même riches si elles n'ont pas la vocation, et les accepter même pauvres si elles l'ont ; puis, considérer que si le temporel d'une maison va mal, c'est que le spirituel va mal, et qu'il faut commencer par le réformer.

Quelques lettres vont de la Mère Angélique, alors aux Champs, à la Mère ou à la Prieure de Paris, ou vice-versa. Elle y parle en abbesse parfois même quand elle en a déposé la charge. Les plus nombreuses datent du temps des persécutions : huit vont à Angélique Arnauld d'Andilly ; elles sont relativement impersonnelles ; vingt-quatre vont à la Mère Marie Le Comte, à qui elle donne conseils et encouragements, mais elle se rend compte quelle « l'écrase » : « Le jour que nous arriverons, je vous supplie de m'avertir de ne pas tant parler, car c'est ma coutume de le trop faire, et ainsi de mal commencer,

en satisfaisant l'esprit malin. » (L. 774, XI.1655, III, 93) ; neuf lettres vont à la Mère du Fargis ; elles sont parmi les dernières, et très émouvantes ; six vont à la Mère Agnès, quelle aimait tendrement : « Que Dieu me fasse la grâce, lui écrit-elle le 20 avril 1661, de vous rendre ce que je vous dois en la manière qu'il lui plaira. » (L. 1029, 20.IV.1661, III, 524).

Trois jours plus tard, elle quittait les Champs pour être à Paris aux côtés de la Mère Agnès, car M. Singlin avait dû disparaître. Elle ne retournera plus à Port-Royal des Champs, quelle avait toujours préféré à Paris, s'y sentant plus loin du monde.

Il n'y a malheureusement pas de lettres qui reflètent ses activités et ses dons d'*administratrice* de l'imposant ensemble qu'était devenue l'abbaye. On sait seulement qu'à sa mort il n'y avait pas de dettes, ce qui avait été son souci constant. Parmi les lettres publiées, aucune ne renseigne non plus sur les relations de la Mère Angélique avec les *Supérieurs* de l'Ordre de Cîteaux, puis, après 1627 avec ceux de l'Ordinaire. En revanche, deux lettres témoignent d'*interventions* pour défendre les religieuses contre les diffamations « bien que notre profession nous oblige à la patience et au silence » (L. 375, 17.XII.1651, II, 11) : en 1651 elle s'adresse à Mgr de Gondy, archevêque de Paris, pour demander justice contre le libelle du Père Brisacier ; à la veille de sa mort, elle en appelle à Anne d'Autriche, en invoquant entre autres la caution de François de Sales :

« Il n'a pas dédaigné de me considérer comme l'une de ses filles. C'est ce saint prélat qui a connu plus qu'aucun autre le fond de mon cœur, et de qui j'ai tâché d'apprendre l'esprit véritable qu'on doit inspirer aux âmes qui quittent le monde pour se consacrer entièrement à Dieu. » (L. 1039, 25.V.1661, III, 538).

Par deux fois, elle jette un *coup d'œil rétrospectif* sur son existence : la première fois, dans une longue lettre qu'il faudrait citer en entier à l'abbesse nouvellement élue à Gif. Elle y touche certains des aspects spirituels de la vie d'abbesse, comme les tentations de la fausse humilité : « Que craignez-vous ? L'élévation ? Je puis vous assurer, ma très chère Mère, que vous aurez dans votre charge plus d'occasions d'humiliations qu'en demeurant simple religieuse. » (L. 641, 23.IV.1654, II,

483) ; l'autre fois, c'est en décembre 1660, donc huit mois avant sa mort. Mme de Chiverny, abbesse de l'Eau à Chartres, lui envoie une lettre quelle a retrouvée dans les archives de son monastère. Cette lettre date de 1609, elle est de l'abbé de Clairvaux : « Je voudrais que vos filles fussent dans les mêmes dispositions, écrit-il, que quelques autres monastères, et spécialement Port-Royal. Tout Paris admire la prudence dévotieuse et le zèle religieux d'une abbesse de dix-huit ans qui a réduit son monastère en si belle observance avec clôture régulière et charité de communauté. » Lisant cet éloge à cinquante ans de distance, la Mère Angélique a une réaction qui la peint tout entière :

« Que Dieu me pardonne de ne m'être pas réformée moi-même et d'avoir très souvent fait des choses qui ont beaucoup nui à cette réforme et qui l'ont pensé ruiner. Je ne songe jamais à ma conduite sans une extrême confusion et une grande crainte du compte que j'en dois rendre à Dieu. » (L. 1017, XII.1660, III, 506).

J'ai gardé pour la fin un ensemble de trois cent trente lettres que de 1646 à 1660 la Mère Angélique a adressées presque tous les huit jours à Louise Marie de Gonzague, reine de Pologne, au confesseur ou à la secrétaire de celle-ci. C'est une chronique de la vie de Port-Royal ; c'est là qu'on voit par exemple comment la Mère Angélique se situe par rapport au miracle de la sainte Epine ou au drame de Charlotte de Roannez. C'est aussi, par la part qu'elle y prend, un reflet des événements de Pologne. Cette correspondance a fait l'objet d'une étude de M. Boulétreau publiée dans les *Chroniques de Port-Royal* de 1976 (pages 45 à 66). Je me bornerai donc à rappeler que Marie de Gonzague a fait de la Mère Angélique son directeur de conscience. La Mère émaillé ses lettres d'exhortations et de conseils, elle envoie des livres — entre autres la *Fréquente Communion* — elle espère créer, comme on le dirait aujourd'hui, une antenne janséniste en Pologne, y préparer peut-être un lieu de refuge. De son côté, Marie de Gonzague, « ma reine », est devenue une confidente, à qui Angélique envoie de longues et affectueuses « babillardes », quitte à s'excuser de sa mauvaise écriture et des fautes qu'elle n'a pas eu le temps de corriger. Ainsi, dans la dernière lettre conservée et publiée, elle remer-

cie la reine de l'envoi d'un beau soleil pour le Saint-Sacrement, puis raconte longuement la vie et la mort d'un jeune charretier qui exerçait la charité selon l'esprit de Port-Royal :

« Nous l'avons enterré dans notre église, et non pas au cimetière où on met les autres domestiques ; et nous nous estimons plus honorées que son corps y soit que celui d'un grand seigneur... J'abuse de la bonté de Votre Majesté par cette longue lettre : très humble pardon, Madame, c'est mon cœur qui s'épanche aux pieds de Votre Majesté. » (L. 1001, 4.III.1660, III, 474).

Mille quarante lettres ont été publiées en 1742. L'avertissement fait penser que l'édition a été préparée déjà par Angélique de Saint Jean, et qu'elle avait réuni quelque mille cinq cents lettres. Deux choses étonnent : la première, c'est le volume de cette correspondance. Même en tenant compte des heures de nuit, on se demande comment cette femme si occupée et souvent malade a pu tant écrire ? Mais aussi, comment se fait-il que tant de correspondants divers aient conservé les lettres reçues de la Mère Angélique ? Sans doute les ont-ils considérées comme des lettres de direction — ce qu'elles étaient pour la plupart — et comme des reliques. Car la spiritualité dont chacune apporte le témoignage — on l'a vu — est l'une des composantes essentielles du rayonnement de la Mère Angélique.

Essayons de préciser encore un ou deux aspects de cette spiritualité.

Angélique a toujours éprouvé le besoin d'avoir des directeurs de conscience exigeants, comme le furent François de Sales et Saint-Cyran. On n'a malheureusement pas de lettres d'elle à ces deux prélats. On en a huit à Jeanne de Chantal, qui a pris un peu le relais de François de Sales. C'est ce qu'on voit dans les trois premières qui datent de 1620 et ont un peu le caractère de « lettres de jeunesse ». Les cinq autres datent de 1637-38 ; ce sont alors deux amies qui dialoguent de plain pied.

Il n'y a qu'une seule lettre, très brève, à M. Singlin, mais à de nombreuses reprises la Mère Angélique se félicite de la sage direction de celui qu'elle qualifie de « guide si éclairé de Port-Royal » (L. 462, VII.1652, II, 151) et d'« image vivante de la bonté paternelle de Dieu. » (L. 456, VI.1652, II, 145).

Deux lettres à Barcos datent de 1652, l'année terrible de la Fronde. Mais les inquiétudes dont leur auteur lui fait part ne concernent pas les menaces de la guerre, mais bien ses « peines intérieures » :

« Il me semble que je n'agis dans tout ce que je fais que par ma raison et par intérêt, sachant bien le malheur qui suit ceux qui méprisent la loi de Dieu. Je ne sens jamais au fond de mon cœur ce pur amour de Dieu qui doit être le principe et la fin de nos actions.» (L. 422, 29.IV.1652, II, 87). « Ma plus grande peine est qu'il me semble que je n'ai point de vraie foi, que je n'agis que par coutume, et que je prends toujours trop de part aux choses de ce monde, qui m'attachent et me distraient beaucoup. » (L. 479, 24.IX.1652, II, 185).

Elle n'a rien d'une mystique, bien qu'elle ait lu Thérèse d'Avila et en recommande la lecture. Elle pense que la théologie est l'affaire de ces Messieurs, en particulier de son frère Antoine « qui est né pour cela il y a quarante et un ans », écrit-elle un jour. Elle lit les Psaumes et le Nouveau Testament, et Job, mais le choix de ses références bibliques est plutôt limité. Elle se déclare « très incapable de rien dire de la foi » (L. 922, 1.1657, III, 352), mais elle avait écrit à la même correspondante quelques jours plus tôt : « Notre force n'est pas dans la lumière, mais dans la source de la lumière, qui est Dieu. » (L. 908, XII.1656, III, 326).

Elle recommande aux autres abbesses de ne jamais parler à leurs filles sans avoir prié — ainsi fait-elle — et de prier plutôt que de parler. De même prie-t-elle avant d'écrire. Elle veut pour les autres comme pour elle-même une piété simple et pratique, alimentée par la prière, vécue dans la charité, l'humilité et l'obéissance, la confiance dans la justice et la miséricorde divines comme dans l'action de la grâce. Elle n'entre pas dans les controverses sur la grâce :

« Nos directeurs, bien loin de nous en donner la moindre connaissance, nous ont toujours éloignées de tout ce qui avait la moindre apparence de contention. » (L. 1039, 25.V.1661, III, 539).

La seule question qu'elle se pose à ce propos est celle de savoir jusqu'où on peut aller dans la défense de la théorie de la grâce, qui pour elle est la vérité.

Sa foi n'est pas celle du charbonnier. Elle a ses moments de doute, on l'a vu. La maladie et la mort lui sont familières, mais elle s'inquiète de son salut, et a peur du jugement dernier. En 1657, elle avoue à son neveu Le Maître :

« Je dois être bien confuse de ce que l'on dit que je fais trembler les autres, ayant plus sujet de craindre que les autres. Il est vrai aussi que la vue du jugement de Dieu m'effraie beaucoup, mais cet effroi ne produit rien que des paroles qui ne servent qu'à me condamner ; j'ai bien besoin que l'on prie Dieu pour moi, afin qu'il en ait pitié. » (L. 950, 4.VI.1657, III, 400).

Mais quatre ans plus tard elle écrit à la Mère du Fargis, prieure de Port-Royal des Champs :

« J'ai moins peur de la mort que je n'avais, dans la pensée que l'infinie bonté de Dieu m'envoie cette affliction pour m'y préparer. » (L. 1036, 4.V.1661, III, 533).

Cette affliction, c'est sa dernière maladie, ce sont les persécutions.

D'après les notes de mon aïeule, Sainte-Beuve a commencé son cours en annonçant que l'histoire de Port-Royal se divise en trois périodes : celles de François de Sales, de Zamet, de Saint-Cyran.

Dans un livre récent, M. Gouhier distingue deux périodes : avant et après la mort de Saint-Cyran, avec le schéma suivant :

« Dans la première partie, de 1608 à 1638, la spiritualité et la théologie ont pour dominantes la question de la prière et du pur amour ; dans la seconde, elles ont pour dominantes la question du salut et de l'efficacité de la grâce. » (*Biaise Pascal, Conversion et Apologie*, Vrin, 1986, p. 10 et 11).

Ces deux messieurs me semblent faire la part belle aux théologiens et à la théologie. Ils occultent ainsi la présence pourtant essentielle de la Mère Angélique au cœur de Port-Royal. Elle laissait la théologie à « ces Messieurs », mais elle a porté Port-Royal jusqu'à la limite de ses forces. Quelques semaines avant sa mort, elle exhorte encore la Mère du Fargis :

« Je vous conjure de ne point branler, quoi qu'il arrive. Dieu est toujours Dieu, et par conséquent tout sage, tout puissant, et tout bon pour nous soutenir et nous consoler dans nos maux. » (L. 1037, V. 1661, III, 534).